

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze le dix sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2012

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine.

Etait EXCUSES : M. RIGOUIN Jean-Yves, M. CANU Dany.

Mme BOUSSELET Nadine a été élue secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2012.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 25 juillet 2012.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 3 points à l'ordre du jour : ils sont acceptés à l'unanimité:

- Rénovation de deux maisons de Bourg : avenants
- Vente logement 8 rue du parc
- Mise à disposition salle de loisirs GDON

1. Rénovation de dix huit logements rues du parc et des cytises : choix des entreprises

Dans le cadre de la rénovation de dix huit logements locatifs rues du parc et des cytises Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir les entreprises qui réaliseront les différents travaux. Monsieur le Maire présente le tableau final d'analyse des offres des entreprises réalisé par le bureau d'étude ECS ingénierie. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les entreprises les mieux disante dans le cadre de cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



De choisir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprise	Tranche ferme (tranche1)	Tranche conditionnelle (tranche 2)	Montant total HT
Lot 1 : Isolation par l'extérieur	LEBRANCHU	129 467.88 €	132 331.48 €	261 799.36 €
Lot 2 : Menuiseries extérieures	COMTE	57 452.28 €	82 443.16 €	139 895.44 €
Lot 3 : Charpente- couverture	CHEVRIER	12 965 €	12 965 €	25 930 €
Lot 4 : Isolation	PLAFITECH	18 000 €	18 000 €	36 000 €

Lot 5 : Chauffage, granulé, CESTI, ventilation	DOUILLET	185 000 €	185 000 €	370 000 €
Lot 6 : peinture	MURY	3 275 €	3 275 €	6 550 €
TOTAUX		406 160.16 €	434 014.64 €	840 174.80 €



D'autoriser Mr Le Maire à signer les marchés correspondants.

2. Rénovation de deux maisons de Bourg

2-1 Relance du lot n°5 - peintures et revêtement de sol

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de relancer une consultation pour le lot n°5 (peintures et revêtement de sol) du chantier de rénovation de deux maisons de Bourg. En effet, la société WOJTALA, choisie lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2012, a été placée en liquidation judiciaire en juin 2012.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des différentes propositions faites par les entreprises suite au nouvel appel d'offres :

Entreprise	Montants HT en €
FORGET	22 163.37 €
GESLIN	22 328.34 €
GERAULT	23 419.66 €
LEBRANCHU	24 477.40 €
DURAND	25 504.95 €
MURY	31 106.57 €
MARCHAND	35 116.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



De choisir l'entreprise FORGET pour le lot n°5 « peintures et revêtement de sol » dans le cadre du chantier de rénovation de deux maisons de Bourg, pour un montant de 22 163.37 € HT



D'autoriser Mr Le Maire à signer le marché correspondant.

2-2 Avenants

2.2.1 Avenant entreprise BTEM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché rénovation de deux maison de Bourg - lot n° 1 (Gros œuvre) dont la société BTEM est titulaire.

Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne une plus value suite aux travaux supplémentaires engendrés par la découverte d'une poutre bois très usagée dans le mur de façade. De ce fait, il a été nécessaire de la remplacer par un linteau béton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise BTEM pour une plus value de 796.80 € HT ce qui porte le marché rénovation de deux maison de bourg-lot n° 1 à 61 130.87 € HT.

2.2.2 Avenant entreprise GIBON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché rénovation de deux maison de Bourg-lot n° 2 (charpente, couverture, zinguerie) dont la société GIBON est titulaire.

Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne une plus value suite aux travaux supplémentaires concernant :

- la pose d'un caisson en bas de pente élargi avec revêtement ardoise au 6 rue du stade pour un montant de : 1824 € HT
- la modification de la charpente au 1 rue des pas pour un montant de : 2 500 € HT
- la pose d'un vélux et d'une gouttière supplémentaire au 1 rue des pas pour un montant de : 790 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise GIBON pour une plus value de 5 114 € HT ce qui porte le marché rénovation de deux maison de bourg-lot n° 2 à 42 236 € HT

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner 29 rue du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître PILLEUX, notaire à MAYENNE une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison et le terrain situés sections ZM n° 78, 79 et 126 et B 256 et 393 correspondant à l'adresse 29 rue du stade.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre Madame LUGAND Nadine et Monsieur DUBOIS John et Madame DENIS Nadia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur les parcelles cadastrées ZM n° 78, 79 et 126 et B 256 et 393
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître PILLEUX - MAYENNE)

4. Validation du Schéma régional éolien terrestre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'élaboration du schéma régional éolien terrestre (SRE) des Pays de la Loire a été engagée fin 2009 par l'Etat et le Conseil régional. Ces travaux ont été menés dans le souci d'inscrire la filière éolienne terrestre dans une perspective de déploiement actif et soutenu dans les différents territoires tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux. Ce schéma est le fruit d'une réflexion entre collectivités territoriales, services de l'Etat et association de protection de l'environnement et des professionnels de l'éolien. Monsieur le Maire expose une synthèse du projet de SRE et invite les membres du Conseil Municipal à formuler des observations à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De valider le projet du schéma régional éolien terrestre (SRE) des Pays de la Loire
-  De charger Monsieur le Maire d'en informer la DREAL des Pays de la Loire

5. Ressources Humaines

5-1 Prime de fin d'année

Comme chaque année, Monsieur Le Maire présente la prime de fin d'année à laquelle les employés peuvent prétendre.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-  **d'accorder au personnel communal la prime de fin d'année** correspondant à 922.72 € net pour un agent à temps complet (*augmentation de 2.74 % par rapport à la prime de l'année 2011*), soit :

- 1 012.42 € Brut pour les agents soumis au fonds de solidarité et cotisant à la CNRACL,
- 1 001.43 € Brut pour les agents non soumis au fonds de solidarité et cotisant à la CNRACL,
- 1 133.73 € Brut pour les agents soumis au fonds de solidarité et cotisant à l'IRCANTEC,
- 1 121.30 € pour les agents non soumis au fonds de solidarité et cotisant à l'IRCANTEC.

Ces primes de fin d'année seront versées au prorata du temps de travail.

5-2 Prime de fin d'année Messieurs CHEVREUIL et BOURGE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une prime de fin d'année aux agents techniques :

-  Dominique CHEVREUIL d'un montant brut de 166.91 €
-  Anthony BOURGE d'un montant brut de 965.57 € qui sera versée le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire.

5-3 Congé maternité Noémie BUARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent administratif de la Mairie, Noémie BUARD, va s'absenter pour un congé maternité du 05 janvier au 27 avril 2013.

Mr Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de consulter le service de remplacement du Centre de Gestion de la Mayenne afin de recruter un agent pendant cette période.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✚ d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.
- ✚ De charger Mr Le Maire de prendre contact avec les services concernés afin de recruter par le biais du centre de gestion une remplaçante à Mme BUARD à compter du 17 décembre 2012 (période de tuilage à prévoir) jusqu'à mi mai 2013.

6. Vente logement 8 rue du parc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a soumis à Monsieur ROYNEL Davy la proposition faite par la Commune pour l'acquisition du logement 8 rue du parc pour la somme de 84 000 € qu'il loue actuellement.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu en date du 15 septembre 2012 un courrier de Monsieur ROYNEL faisant une proposition d'achat à 82 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de vendre à Monsieur ROYNEL Davy le logement qu'il occupe actuellement pour la somme de 82 000 €, tous frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,
- ✚ Désigne Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte,
- ✚ Charge Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, de faire les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette transaction.

7. Mise à disposition salle de loisirs GDON

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. BOUVRY Maurice, Président du GDON LE RIBAY a réservé en début d'année la salle de loisirs pour leur soirée choucroute du 13 octobre 2012.

Il précise que M. BOUVRY a sollicité le 17 septembre, par courrier, une réduction sur le coût de la réservation (comme l'an dernier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'appliquer une réduction de 50 % sur la facturation de la réservation de la salle des loisirs effectuée par le GDON du RIBAY pour l'organisation d'une soirée choucroute du fait que des appâts contre les nuisibles sont redistribués aux habitants de Charchigné qui le souhaitent.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

8. Questions diverses

a) Réorganisation cantine et centre de loisirs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un différent a eu lieu à la cantine entre employés. Suite à cet incident, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant aux solutions à proposer pour retrouver une ambiance de travail plus sereine et un climat agréable et convivial pour les enfants.

Après discussion il est souhaitable que ces personnes ne travaillent plus ensemble dans le même service et qu'une réorganisation de leurs emplois du temps soit faite en fonction de leur temps de travail. Il est également demandé que l'inscription au CLSH des enfants pendant les vacances de la Toussaint soit faite rapidement ; ceci pour une éventuelle embauche du personnel encadrant. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser cette embauche si nécessaire.

b) Virades de l'Espoir 2012

Monsieur le Maire rappelle que les Virades de l'Espoir se dérouleront les vendredi 21 et samedi 22 septembre 2012 à Charchigné. Monsieur le Maire répartit ensuite les tâches aux membres du Conseil Municipal concernant l'organisation de cet événement.

c) Boulangerie de Charchigné

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré, en compagnie des adjoints, les Boulangers de Charchigné, Monsieur et Madame VEZILLIER. Le bilan d'activité est plutôt mitigé, le Conseil Municipal encourage la population de Charchigné à soutenir ce commerce de proximité afin que celui-ci puisse perdurer.

d) Création d'une entreprise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur HAIRY Yoan est venu l'informer de sa création d'entreprise. Il crée une entreprise d'entretien de jardins (tailles, tontes, débroussaillage, sarclage ...) et de service à la personne (courses, ménages, vaisselle, tout entretien, homme toutes mains). Des affiches indiquant les coordonnées du nouvel entrepreneur ont été placées à la Mairie et au tableau d'affichage.

e) Réunion Messieurs ARTHUIS et ZOCHETTO

Une réunion avec Messieurs ARTHUIS et ZOCHETTO aura lieu le 24 septembre 2012 à Mayenne, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'y rendre s'ils le souhaitent.

f) Enveloppes imprimées Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une offre de la Poste concernant l'achat d'enveloppes pré timbrées avec une illustration de la Mairie. Les services de la Poste propose les 500 enveloppes au tarif classique à 345 € ou au tarif économique à 330 €. Le Conseil Municipal opte pour la commande de 500 enveloppes au tarif économique.

g) Avis d'enquête publique

L'enquête publique concernant la révision de la carte communale se déroulera du vendredi 28 septembre au lundi 29 octobre 2012. Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nantes est Monsieur BAUDON Yvon, il assurera trois permanences à la Mairie de Charchigné les :

- **vendredi 28 septembre 2012 de 14h à 17h**

- **mercredi 17 octobre 2012 de 14h à 17h**

- **lundi 29 octobre 2012 de 14h à 17h**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 29 octobre 2012

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE